

## Décisions judiciaires

## CONCERNANT LES JOURNAUX

1.—Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre est responsable du paiement.

2.—Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur son abonnement, autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner en outre, le prix de l'abonnement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3.—Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4.—Les tribunaux ont décidé que le fait de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention de fraude.

## Envoyez tous les jours, les enfants à la messe

L'Église désire beaucoup que les enfants, si c'est possible, assistent tous les jours à la sainte Messe. Les enfants sont, avant tout, la propriété de Dieu qui les a créés, qui les conserve et qui sera un jour leur béatitude. Il faut donc que les parents et les éducateurs élèvent les enfants pour Dieu, par les pratiques religieuses.

Or, la sainte Messe est le centre et le foyer de la religion catholique; c'est par elle, comme continuation du sacrifice du Calvaire, que les fleuves des Sacrements sont continuellement nourris pour que nous ayons toujours la vie en surabondance.

Or, si les enfants quand ils peuvent fréquenter la Messe les jours d'œuvre, s'habituent à puiser dès leur bas âge à cette source d'eau vive, ils ne peuvent plus vivre, plus tard, sans cette nourriture fortifiante et trouveront toujours le chemin de l'église.

Tandis que, si les enfants ne sont pas habitués à fréquenter la Messe les jours de semaine, s'ils le peuvent, ils risquent bien plus tard de manquer la Messe même les

dimanches, surtout quand ils ne sont pas surveillés par des parents et par l'opinion publique d'une paroisse catholique, ce qu'on remarque généralement chez ceux qui habitent les villes ou qui quittent la maison paternelle, au service militaire, etc.

Il importe donc que les parents habitent leurs enfants à fréquenter la sainte Messe et à aimer ses cérémonies, s'ils ont à cœur de sauver les âmes de leurs chers prédestinés.

Qu'on ne dise pas que les petits enfants ne comprennent pas beaucoup la Messe; les mères, d'après l'Évangile amenaient aussi leurs petits enfants auprès de Jésus, sans que ceux-ci sussent même où ils allaient et ce que signifiait la bénédiction que Jésus leur donnait; et cependant ils furent bénis.

Ainsi les enfants que leurs parents envoient à la Messe seront bénis par Jésus-Christ. La rosée de la grâce, depuis l'autel, tombe dans le cœur des enfants sans qu'ils s'en aperçoivent et fortifiés par cette rosée céleste, ils grandiront en grâce et en sagesse devant Dieu et devant les hommes.

## PRIX COURANTS EN GROS

## GRAINES ET FARINES

Avoine 34 lbs ord.....	0.85	0.87½
Orgé ord. par 48 lbs.....	1.90	2.00
Orgé à Drèche.....	1.40	1.50
Blé-d'Inde.....	2.35	2.40
Sarrasin.....	2.00	2.00
Pois.....	5.00	5.00
Fèves.....	9.00	9.50

## Farines:

Patente d'hiver.....	12.60	12.70
Patente Man.....	12.10	12.20
Straight Roller.....	10.60	10.75
Extra.....	10.50	10.60
Superfine.....	11.60	11.70
Farine boulanger ass. bl.....	11.50	11.60
Patent Hung. 98 lbs.....	5.75	5.85
Farine forte à levains.....	5.50	5.60
Patent d'Ontario.....	5.40	5.50
Straight Roller.....	5.30	5.40
Extra.....	5.20	5.30
Superfine.....	5.10	5.20
Fine.....	5.00	5.10
Son, par 100 lbs.....	1.85	1.90
Gru blanc.....	3.25	3.35
Moulée d'avoine.....	2.90	3.00
Avoine roulée.....	4.00	4.25
Barley.....	5.50	6.00
Farine de blé-d'Inde.....	4.50	4.75

## PROVISIONS

Bœuf salé mess 200 lbs.....	35.00	36.00
Lard short cut, brl.....	62.00	63.00
Lard clear Back.....	66.00	67.00
Clearfat.....	62.00	63.00
Saindoux canadien.....	5.50	5.60
Saindoux composé, sceau.....	5.00	5.05
Pore abattu, par 100 lbs.....	22.50	22.50
Cottelene, sceau 20 lbs.....	12½	13½
" tin. 10 lbs.....	12½	13½
" tin. 5 lbs.....	12½	13½
" tin. 3 lbs.....	12½	13½
Saindoux chaudière 3 lbs.....	28½	

Saindoux chaudière 5 lbs.....	28½
Saindoux chaudière 10 lbs.....	28½
Petits Jambons.....	0.26
Gros Jambons.....	0.28
Pic-Nies Jambons.....	0.26
Épaules roulées.....	0.26
Bacon.....	0.29

## PRODUITS DE LA FERME

## Beurre:

Frais de laiterie.....	0.36	0.37
Crémeries choix.....	0.40	0.41
Second choix.....	0.39	0.40

## Fromage:

Coloré, vieux.....	0.24	0.24
Nouveau, coloré.....	0.22	0.22

## Œufs:

Œufs frais.....	0.38	0.39
Œufs ordinaires.....	0.37	0.38

## Sucre d'Érable:

Sucre d'érable, livre.....	14½	0.15
Sirop.....	1.50	1.60

## Pommes de terre:

Par lot de char, par sac.....	1.75	1.90
Par jobs.....	0.00	0.00

## Volailles:

Poulet.....	0.16	0.18
Vieilles Volailles.....	0.14	0.16

## Fèves:

Blanches triées par 60 lbs.....	10.00	10.50
Yellow Eye.....	9.00	9.00
Colorée.....	9.00	9.00

## Fourrages:

Foin pressé N° 1, tonne.....	15.00	16.00
Paille, pressée, tonne.....	10.00	10.00

## POISSONS

Hareng N° 1, Spring.....	10.00	12.00
Morue sèche, cwt.....	12.00	13.00
Morue désossée, lb.....	0.06	0.07½
Morue N° 1.....	12.00	3.00
Morue N° 2.....	11.50	12.50
Traites.....	16.00	16.00
Saumon N° 1.....	24.00	25.00
Saumon N° 2.....	23.00	24.00
Saumon N° 3.....	22.00	23.00
Huile Morue.....	1.00	1.05
Huile Loup-Marin.....	1.00	1.05
Anguille.....	9½	10

## PEAUX ET SUIF

## Prix payés aux Bouchers

Peaux vertes N° 1 25 à 60 lbs.....	0.00	0.20
Peaux vertes N° 2.....	0.00	0.28
Peaux vertes N° 3.....	0.00	0.27
Peaux bœuf flat (s. être insp.).....	0.00	8.00
Peaux agneaux.....	0.00	0.00
Peaux veaux N° 1.....	0.00	0.28
Peaux veaux gras N° 2.....	0.00	0.00
Peaux cheval N° 1.....	0.00	3.00
Toronto N° 1.....	0.00	18.00
Toronto N° 2.....	0.00	17.50
Montréal No 1.....	0.00	0.21
Montréal N° 2.....	0.00	0.20
Montréal N° 3.....	0.00	0.19

## FRUITS ET LÉGUMES

Bananes, le régime.....	2.75 à	3.50
Citrons (300).....	9.00	10.00
Oranges de la Californie.....	7.00	8.00
Pommes Baldwin.....	7.00	8.00
Pommes Wealthy.....	0.00	0.00
Pommes Stark.....	7.00	8.00
Raisin vert, Malaga (le brl) ..	8.00	9.00
Bettes, la poche.....	1.25	1.50
Carottes.....	1.00	1.25
Celery, la doz.....	0.00	0.75
Choux.....	1.25	1.50
Choux de Siam.....	0.00	1.00
Ananas, crête.....	0.00	0.00
Tomates, panier.....	0.00	0.00
Oignon rouge.....	3.00	3.50